

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Champagne-Ardenne
21, rue Andrieux
CS 60033
51723 Reims Cedex
03 26 97 81 72
champagneardenne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [i](#) [t](#) [l](#)

COMMUNE DE VILLERS-FRANQUEUX

1 Grande rue
51220 Villers-Franqueux
03 26 61 51 61
mairiedevillersfranqueux@wanadoo.fr
<https://www.villers-franqueux.fr/>

FONDATION



DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la restauration de

**EGLISE ST-THEODULPHE
DE VILLERS-FRANQUEUX**

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Une église Art-Déco ressemblant à un navire a besoin d'être secouru.

◆ ◆ LE PROJET

Votre soutien est indispensable pour sauvegarder l'église Saint-Théodulphe, un édifice religieux reconstruit entre 1920 et 1930. Située à Villers-Franqueux, l'église est caractéristique des églises Art-Déco reconstruites après la Première Guerre mondiale.

Elle a aujourd'hui besoin d'être restaurée. En effet, malgré un entretien courant, l'église subit des infiltrations d'eau endommageant la charpente. Le projet porte sur la réhabilitation complète de la couverture en ardoise du chœur et de la nef et la reprises des éléments de charpente abîmés.

Grâce à vos dons, les infiltrations d'eau seront stoppées et les décors intérieurs seront préservés.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Entièrement reconstruite entre 1920 et 1930, l'église de Villers Franqueux se distingue par la présence d'un plan allongé couvert d'un toit à deux versants galbés, évoquant ainsi la partie immergée d'un navire. La hauteur et la largeur des voûtes diminuent progressivement quand on avance de la nef vers le chœur.

En 1935, un début de chemin de croix en vitrail est réalisé mais seuls 2 panneaux ont été installés. En 2019, un généreux donateur finance la réalisation des 12 stations manquantes du chemin de croix.

◆ ◆ LA MOBILISATION

La commune entretient régulièrement son patrimoine puisqu'elle a restauré son monument aux morts il y a quelques années avec le soutien de la Fondation du patrimoine.

Grâce à vos dons, vous aiderez la commune à préserver et transmettre ce patrimoine aux générations futures.

Montant des travaux	98 790 €
Objectif de collecte	5 000 €
Début des travaux	Septembre 2023

Crédit photos © Fondation du patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration de **EGLISE ST-THEODULPHE DE VILLERS-FRANQUEUX**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87624

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine
EGLISE ST-THEODULPHE DE VILLERS-FRANQUEUX**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre